

# ACTIVITES DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE 2017-2018-2019

---



Le Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence est l'une des trois formations qui composent [le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge \(HCFEA\)](#) créé par la loi en 2015 et installé en décembre 2016. Il a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale. Présidé par Mme Sylviane Giampino, le Conseil de l'enfance compte 68 membres (parlementaires ; élus et représentants des collectivités territoriales ; administrations de l'Etat ; représentants des caisses de sécurité sociale, des sociétés professionnelles, du monde associatif ; des personnes qualifiées) et un collège de douze enfants et adolescents, âgés de dix à quinze ans, est associé à travaux et participe à ces délibérations comme la loi le prévoit. Le conseil formule toute proposition de nature à garantir le respect des droits et la bienveillance, il est chargé de rendre des avis et de faire des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques qui concernent la vie des enfants depuis leur conception jusqu'à leur majorité.

Auprès de la Présidente, le secrétariat général, une équipe restreinte, et selon les thèmes traités des collaborateurs scientifiques, assurent avec les membres, l'établissement des rapports et des notes du Conseil (le conseil encadre également des stagiaires)<sup>1</sup>.

En début de chaque année, le programme de travail est arrêté en séance plénière à partir des propositions des membres et d'éventuelles saisines ministérielles. L'ensemble des documents produits est rendu public sur le site [www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr).

---

<sup>1</sup> En date du 30 décembre 2018, aux côtés des 3 présidents, le secrétariat général du HCFEA est composé d'une équipe permanente (4,5 équivalent temps plein) et de collaborateurs extérieurs à temps partiel (2 équivalent temps plein). D'autres rapporteurs contribuent ponctuellement : inspecteurs des Affaires sociales, experts de France Stratégie.

## I - DES TRAVAUX INITIÉS EN COURS<sup>2</sup>

- Des données d'études et statistiques mieux centrées sur les enfants (échéance juin 2019)
- Enfants, écrans et numérique
- Journée publique sur les politiques de l'enfance (juin 2019)
- La traversée adolescente des années collège (2<sup>ème</sup> semestre)
- Contribution trentenaire de la ratification de la CIDE "droits de l'enfant" 2019
- Colloque commun Haut Conseil de la Santé Publique/ Conseil enfance, HCFEA (2<sup>ème</sup> semestre)

---

<sup>2</sup> [http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Programme\\_HCFEA\\_2019\\_v10\\_janv.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Programme_HCFEA_2019_v10_janv.pdf), page 5-7

## II - LES ACTIVITES ET RAPPORTS DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA EN 2017 ET 2018 (et premier trimestre 2019)

**L'activité du Conseil de l'Enfance et de l'adolescence est dense.** Depuis sa mise en place, en janvier 2017 le Conseil a tenu vingt-deux séances plénières. Les membres du Conseil ont instruit et adopté par consensus **6 rapports spécifiques, 1 avis sur saisine ministérielle et 2 rapports en commun avec les autres formations du HCFEA** (cf. site du HCFEA)<sup>3</sup>

**Le Collège des enfants** du HCFEA a participé à huit séances du Conseil de l'enfance et à trois séances plénières des trois Conseils. Afin que leur participation aux travaux soit effective, les enfants se réunissent au HCFEA et préparent entre eux, avec des supports adaptés, leurs prises de parole et leurs contributions aux délibérations du Conseil.

- 1. La qualité affective, éducative et sociale des modes d'accueil de la petite enfance : mise en œuvre du texte cadre national, Saisine ministérielle**
- 2. Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité,** adopté le 20 février 2018
- 3. Mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant année 2017,** adopté le 20 février 2018
- 4. Travaux du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence et droits de l'enfant 2018, l'expression et la participation des enfants à l'élaboration des politiques publiques,** adopté le 20 septembre 2018
- 5. Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap, de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille,** adopté le 5 juillet 2018 - saisine ministérielle
- 6. L'accueil des enfants de moins de trois ans,** adopté le 10 avril 2018 - saisine ministérielle (rapport commun du Conseil de la famille et du Conseil de l'enfance et de l'adolescence)
- 7. Avis relatif au texte cadre national de l'accueil du jeune enfant – sur saisine ministérielle,** adopté le 2 février 2017
- 8. Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie,** adopté le 12 décembre 2017 (rapport transversal aux trois Conseils)
- 9. La note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie de la « commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance »,** rapport établi par la Commission permanente conjointe du HCFEA et du CNCPPH, impliquant des membres des deux organisations, prévue dans la loi instaurant ces 2 hauts Conseils.

---

<sup>3</sup> Dont saisines ministérielles : L'accueil des enfants de moins de trois ans ; Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille ; "Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant".

### III - SUR LES POLITIQUES DE L'ENFANCE, SUITES DU DEBAT PUBLIC, EXPERTISE ET PROSPECTIVE

Les publications du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence (tout comme ceux des deux autres Conseils du HCFEA) constituent des documents de référence mis à la disposition des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile. Ils sont des outils d'aide à la décision et au changement. Attentifs aux évolutions législatives et réglementaires, à l'état des connaissances, aux projets menés et travaux publiés par les autres acteurs, le Conseil formule des recommandations de politiques publiques d'intérêt général, et susceptibles de contribuer à l'établissement d'une politique générale de l'enfance et de l'adolescence.

Plusieurs de ses travaux nourrissent des politiques mises en œuvre actuellement :

- ✓ **La Convention d'objectifs et de gestion (COG) pour 2018-2022 entre l'Etat et la branche famille**, notamment le rapport *L'accueil des enfants de moins de trois ans* conjointement mené par le Conseil de la famille et du Conseil de l'enfance. De même le rapport et sur *L'accueil et la scolarisation précoce des enfants en situation de handicap avant 6 ans et le soutien de leur famille, qui en plus de la COJ*, alimente également les objectifs de la feuille de route sur le handicap, adoptée en Conseil des Ministres le 7 juin 2017 et ceux du Comité interministériel du handicap du 20 septembre 2018.
- ✓ Le rapport 2019 sur les repères de pilotage de l'amélioration de la qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil se trouvent inclus, par saisine ministérielle dans la mise en œuvre de **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**.
- ✓ Le rapport sur les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, a nourri la préparation du **Plan Mercredi**, et la convention d'objectif et de gestion 2018-2022 (COG) sur **la Prestation de service Jeunes** permettant de "passer d'une offre d'activités occupationnelle à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (ex/horaires élargis, pas d'inscription préalable) et selon des modalités facilitant l'expression des jeunes".
- ✓ Le rapport "accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans, a favorisé la mise en place des "bonus handicap" dans le financement des crèches, et les proposition 40 à 42 sont étudiées par la mission en cours sur l'amélioration des prestation financières "PCH enfant" .
- ✓ Les rapports sur les droits de l'enfant sont portés auprès des administrations et des acteurs qui soutiennent et accompagnent **la participation des enfants aux politiques publiques, leur engagement citoyen** et à une meilleure connaissance et mise en œuvre de leurs droits. **Des travaux parlementaires sont en cours en 2019 : célébrations du 30ème anniversaire de la CIDE**
- ✓ Les travaux sur les données centrées sur les enfants couplés à nos préconisations sur les temps et lieux tiers des enfants, ont contribué à **orienter la statistique publique pour les intégrer au nouveau module à l'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège adossé au panel Depp des élèves entrant au primaire en 2011**.

## IV - LES TRAVAUX DU CONSEIL PRENNENT APPUI SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES ET SOLLICITENT DES AUDITIONS DE CHERCHEURS ET SPECIALISTES EN PLENIERE ET EN GROUPES DE TRAVAIL

Les délibérations du Conseil sont instruites par les contributions de ses membres en plénières ou des contributions en groupes thématiques. Elles sont aussi alimentées par des auditions en séance ainsi que par des groupes inter-administratifs, des séminaires d'experts, ainsi que des consultations avec les parties prenantes.

En complément, et en lien avec le travail en Conseil, entre 40 et 60 personnalités compétentes peuvent être consultées pour chaque rapport. Les modalités sont : soit des groupes de travail, soit des auditions thématiques, soit des rencontres spécifiques avec les parties prenantes (organisations professionnelles, syndicats, collectivités territoriales, administrations, organismes de recherche...).

### Chercheurs et de personnalités auditionnées en plénière du Conseil enfance 2017-2018

#### 14 mars 2017

- *Une socio-histoire des temps et les lieux tiers de vie des enfants et des jeunes : le temps libre « encadré », entre émancipation des jeunes et utopie sociale et politique (XIX- XXème).* **Nicolas PALLUAU**, chercheur correspondant, équipe HEMOC, Centre Norbert Elias, UMR 8562, enseignant. (Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* »).
- *Les temps et lieux tiers : quels enjeux d'éducation et de socialisation pour les enfants et les jeunes ? Quelles inégalités entre les enfants et les jeunes ?* **Julie DELALANDE**, Anthropologue de l'enfance et de la jeunesse, Professeure des universités, Département Sciences de l'éducation, Université de Caen Normandie. Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* ».
- *Vers une communauté éducative élargie ? L'articulation des apprentissages formels et informels, une question sensible.* **François TADDÉI**, Directeur de recherche à l'Inserm, Directeur du Centre de Recherches Interdisciplinaires (CRI), en charge de la consultation publique « Apprendre demain » pour la Ministre de l'Education nationale. Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* », Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence.

#### 12 mai 2017

- *Présentation de l'évaluation nationale des projets éducatifs territoriaux (PEDT).* **Marion HAJENBERG**, Responsable du Pôle Enfance et Parentalité du Groupe ENEIS, mandatée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

#### 29 juin 2017

- *Les tiers temps - tiers lieux, quels nécessités pour les adolescents d'expériences "autres" de dépassements, de sublimations et de socialisation.* Professeur **Daniel Marcelli**, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, président de la Société Française de psychiatrie de l'enfant et des disciplines associées (SFPEADA). Créateur des D.I.U. « Médecine et Santé de l'Adolescent » et « Adolescents difficiles » faculté de Poitiers.
- *Quelles conditions d'une évaluation des politiques de l'enfance sur des dimensions qualitatives intégrant la subjectivité (culture, corps, esprit, pair à pair) selon les standards scientifiques en*

vigueur? **Bruno Falissard**, professeur de santé publique à la faculté de médecine Paris-Sud, directeur du CESP (Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations) et président de IACAPAP (*International association of child and adolescent psychiatry and allied professions*)

## 6 octobre 2017

- *Le développement et la socialisation de l'enfant dans les modes d'accueil*. Professeur **Chantal Zouche-Gaudron**, Professeure de psychologie de l'enfant, Université Toulouse Jean-Jaurès, chercheure au Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoire (LISST) « Freins et leviers, pour les communes, au développement de l'accueil ».
- **Elisabeth LAITHIER**, Adjointe au maire de Nancy et Présidente du groupe de travail petite enfance de l'Association des Maires de France (AMF), Présentation.

## 15 mars 2018

- « *L'importance des pairs dans le développement des enfants en situation de handicap* ». Professeure **Régine Scelles**, professeure de psychopathologie, Université de Paris Nanterre, responsable des procédures d'inclusion handicap à l'université, et présidente du conseil scientifique de la FNEPE.
- « *Le handicap, les mots pour le dire, des images pour le penser dans la littérature jeunesse* ». **Nathalie Brisac**, formatrice à l'IUFM de Versailles et éditrice.

## 17 mai 2018

- *Enjeux de l'accompagnement à la parentalité, et quelques leçons à tirer des bilans d'autres pays*. Professeur **Claude MARTIN**, titulaire de la Chaire « enfance, bien-être et parentalité », sociologue, directeur de recherche CNRS et professeur affilié à l'EHESP, membre de l'UMR 6051 labo ARENES.

## 1er juin 2018

- Premiers éléments de la Mission nationale Accueil de loisirs et handicap. **Laurent Thomas**, directeur de la Fédération Nationale Loisirs Pluriel, (représenté).

## 5 juillet 2018

- **Yoshie Kaga**, Spécialiste des programmes petite enfance, division pour l'Education et la Protection en Petite Enfance, développement durable 2030 à l'UNESCO, « Méthodologie des programmes UNESCO en cours sur l'EPPE (l'éducation et la protection des jeunes enfants) » rapport « *Qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil de la petite enfance. De la charte nationale à sa mise en place* ».

## 23 novembre 2018

- Audition de **Maya GRATIER**, professeur de psychologie du développement à l'Université Paris Nanterre « D'où vient l'envie de parler ? (multimodalités du développement socio-cognitif et langagier) » ; Rapport « *Qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil de la petite enfance. De la charte nationale à sa mise en œuvre* ».

## V - SEMINAIRES DE SPECIALISTES HORS SEANCES DU CONSEIL ET CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre du rapport sur *"Des données d'études et de statistiques publiques mieux centrées sur les enfants"* initié en 2018 dont les conclusions seront livrées en mai 2019, l'état des lieux a été réalisé avec les services d'études, statistiques et recherches publiques eux-mêmes, et certains services utilisateurs de ces données. Ce travail s'est déroulé lors de deux "séminaires d'experts" organisés par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence en juin et octobre 2018 auxquels ont participé une soixantaine de spécialistes, représentant les services suivants : INSEE, CNIS, DREES, CNAF, INED, Xerfi, DEPP, Ministère de la Culture, France Stratégie, CNESCO, Céreq, ONPE, OCDE, Inserm, DGCS, CNRS, CNPE, Service Statistique du Ministère de la Justice, Service Statistique du Ministère de l'Intérieur, DPJJ, Défenseur des Droits.

## VI - LE TRAVAIL DE PORTAGE EN EXTERNE DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence est **une nouvelle instance dans les institutions consultatives des politiques publiques**. Placé auprès du Premier ministre, il émet des avis et recommandations de cohérence de politique générale de l'enfance, qui visent à favoriser pour tous les enfants et les jeunes, de meilleures conditions pour son développement sur tous les plans, (relationnels, intellectuel, de santé, d'éducation, de socialité), et le respect de ses droits. Dans cette logique le portage des travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA à l'extérieur, par ses membres et par sa présidente consiste à : **faire connaître les travaux du conseil, animer la réflexion, élargir le débat, et permettre aux acteurs de s'en emparer.**

## VII- RESUME DES RAPPORTS REALISES PAR LE CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA

### 1. Le rapport "*Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*"

Le rapport « *Des temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors famille et hors scolarité* », adopté le 20 février 2018, a permis d'ouvrir un champ nouveau dans la politique de l'enfance. Il répond à la question : où sont les enfants et adolescents, que font-ils pendant les 25 % de leur temps disponible qui se déroule hors scolarité et du « faire » en famille ? En 24 propositions, le Conseil recommande de s'emparer de ce « troisième éducateur des enfants », de structurer une politique publique de temps et lieux tiers (TLT) accessibles et qualitatifs, qui donneront du « jeu » aux relations enfants/familles et enfants/école. Il ne s'agit ni de promouvoir une vision occupationnelle à plein temps dans les TLT, ni de décréter quels champs d'activité les enfants devraient investir. Il s'agit d'ouvrir des possibles de co-éducation et socialisation, en réduisant les inégalités. Selon les champs, le rapport dégage des priorités distinctes :

- Un chiffrage des besoins toutes pratiques confondues (700 000 places en lien avec le plan mercredi, 300 000 places pour les adolescents) ;
- Des enjeux d'égalité dont des aides aux vacances et une démarche de diagnostic jeunesse pour tout projet d'aménagement du territoire pour favoriser la mobilité et la socialisation de la jeunesse ;
- Des enjeux de structuration de l'offre et de personnalisation des parcours sur trois priorités : développement des pratiques en amateur artistiques et culturelles, création de clubs de sciences et techniques sur tous les bassins de vie des adolescents et développement de 1 000 tiers lieux culturels, scientifiques et d'appui au montage des projets pour les engagements (dans les bibliothèques, les centres sociaux, etc.) ;
- Des enjeux d'organisation, de gouvernance et de financement avec une méthode pour articuler échelon local et national ; partenaires associatifs et privés et un soutien et une valorisation du bénévolat (dont l'étude d'une rémunération partielle des heures données par les professeurs animant un club d'activités extrascolaires sur une base volontaire).

Il a été remis à Mme Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, présenté à M. Jean- Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale et à Françoise Nyssen Ministre de la Culture. Dans sa suite, la COG 2018-2022 de la branche famille a créé une prestation nationale de services permettant de financer près de 1 000 espaces jeunes pouvant accueillir 90 000 adolescents et favorisant expériences et projets *d'enfant acteur* social. Le plan Mercredi s'est appuyé sur les conclusions de ce rapport et en 2018, le Conseil a émis un avis sur le – volet pratiques d'engagements citoyens, solidaires et environnementaux - en lien avec la préfiguration du Service National Universel.

## **2. Le rapport *Droits de l'enfant 2017* « *Mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant* »**

Lors de sa première année d'exercice, le Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence a souhaité que soit mis en place un outil permettant, avec les administrations, un meilleur suivi annuel de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, CIDE. La DGCS, sollicitée par le Conseil, a établi une méthode facilitant les remontées de données. Présentée dans son rapport au Conseil du 30 novembre 2017, cette méthodologie constitue un pas en avant comme formulé dans l'avis du Conseil. Malgré l'hétérogénéité des éléments remontés par les différents services en cette première année d'exercice, la méthode et les outils mis en place pour le rapport établi par la DGCS en 2017, sur l'impulsion du HCFEA, marquent une avancée remarquable. Il est convenu que le travail sera dorénavant poursuivi chaque année.

La Défenseure des enfants siégeant au Conseil enfance et adolescence du HCFEA, des liens de complémentarité entre les deux institutions se sont développés et précisés depuis 2 ans.

## **3. Le rapport *Droits de l'enfant 2018 : Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et droits de l'enfant* : « *l'expression et la participation des enfants dans l'élaboration des politiques publiques* ».**

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a adopté fin 2018 son deuxième rapport annuel sur les droits de l'enfant « *Travaux du Conseil de l'enfance et droits de l'enfant 2018 : l'expression et la participation des enfants dans l'élaboration des politiques publiques* ».

Le rapport met l'accent sur les propositions favorisant le respect des « droits de l'enfant » dans les travaux réalisés par le Conseil en 2018, ainsi que, sur ces sujets, les observations de la Défenseure des enfants, et la présentation aux membres du Conseil, des remontées de la DGCS au titre du suivi annuel de la CIDE.

De plus, le Conseil enfance présente et analyse ici, la méthodologie mise en place depuis 2 ans pour que la participation du Collège des enfants du HCFEA soit effective, et les enseignements qui peuvent s'en dégager pour d'autres initiatives similaires de participation des enfants à l'élaboration de politiques publiques.

C'est dans cette logique de mise en œuvre de la participation des enfants, et dans la suite des analyses du rapport Temps et lieux tiers<sup>4</sup>, que relativement au projet d'un service national universel (SNU), le Conseil a produit un avis le 23 novembre 2018 : il y recommande que les activités contribuant au développement de l'enfant en tant qu'acteur social, commencent bien avant 16 ans. Pour cela devront être prévus les moyens d'une montée en puissance de possibilités de pratiques d'implications, solidaires, pour l'environnement, ou citoyennes, hors maison et hors école, pour les enfants, *a minima* dès la fin de l'école primaire.

---

<sup>4</sup> *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité, adopté le 20 février 2018.*

#### **4. Le rapport « *Accueil des enfants de moins de trois ans* »**

Ce rapport réalisé conjointement par le Conseil de la famille et le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a été adopté le 10 avril 2018 et remis à la ministre A. Buzyn qui avait saisi le HCFEA sur cette thématique.

Ses principales propositions intervenant dans le contexte de préparation de la nouvelle COG entre l'Etat et la CNAF pour la période 2018-2022 sont :

- ✓ Poursuivre le développement de l'offre au niveau quantitatif (créer 230 000 solutions d'accueil dans les cinq prochaines années) mais également qualitatif en construisant une vision commune et partagée de la qualité entre tous les acteurs;
- ✓ Garder une offre diversifiée entre modes d'accueil individuel et collectif de qualité, augmente de solutions hybrides innovantes;
- ✓ Maintenir une politique universelle en matière d'accueil du jeune enfant au profit de l'ensemble des familles, tout en accordant une attention particulière aux inégalités territoriales, aux inégalités d'accès financières, et aux besoins spécifiques de certaines familles (pauvreté, handicap ou atteint d'une maladie chronique);
- ✓ Rationaliser les aides versées aux collectivités en prenant en compte leur potentiel financier, et renforcer la gouvernance locale de la politique d'accueil du jeune enfant autour des schémas départementaux des services aux familles (SDSF) consolidés sous le pilotage des CAF.

#### **5. Le rapport « *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à six ans et accompagner leur famille* »**

Le rapport « *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à six ans et accompagner leur famille* », adopté le 5 juillet 2018, a été réalisé dans le cadre d'une saisine de la Ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn et de la Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées, Sophie Cluzel. L'accueil dans les services communs dès la première enfance pose les bases d'un rapport de familiarité avec le handicap socle d'une société inclusive.

Avant 3 ans et jusqu'à 6 ans, l'inclusion et la socialisation précoce des enfants en situation de handicap reposent sur les six objectifs suivants<sup>5</sup>, le rapport chiffrant un besoin d'accompagnement plus précoce pour environ 30 000 à 40 000 enfants en situation de handicap :

- ✓ Avant 3 ans, ouvrir davantage les modes d'accueil individuels et collectifs aux enfants en situation de handicap. Les enfants relevant d'une démarche diagnostique de handicap en cours, ou d'un handicap avéré, doivent bénéficier d'un traitement prioritaire pour une solution d'accueil, en application du principe "Zéro sans solution". Suivent des propositions pour majorer les moyens alloués pour cet accueil en collectif ou en individuel, mettre en place un projet personnalisé d'accueil du jeune enfant et ajuster les réglementations.
- ✓ Compléter et améliorer la scolarisation en école maternelle. Le rapport prévoit des mesures en vue de la scolarisation obligatoire à 3 ans et formule des propositions visant une scolarisation en temps moins partiels par une prise en charge hybride personnalisée, au sein de l'école et entre et entre école, mode d'accueil et établissement médicosocial.

---

<sup>5</sup> L'accueil de loisirs a été traité par la Mission nationale « Accueils de loisirs et handicap ».

- ✓ Faciliter la vie des familles dans leur rapport aux services petite enfance et handicap sur le chemin d'un éventuel diagnostic et dans ses suites.
- ✓ Développer l'appui aux professionnels et le travail en réseau : pôles ressources, unités mobiles, transformations des pratiques.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures et priorités permettant de prendre en considération et améliorer la vie des fratries.
- ✓ Aider les parents, soutenir leur exercice de la parentalité pour tous leurs enfants et leur articulation avec le travail. Pour cela revoir, les indemnisations, les compléments d'aide humaine dans l'AEEH, instaurer un « Right to request » (droit à demander des arrangements du lieu et temps de travail plus souples) et inciter les entreprises à prendre des mesures de conciliation spécifiques (RSE, accords collectifs, congés parentaux).

## **6. L'avis 2017 relatif au "*texte cadre national pour l'accueil du jeune enfant*",**

Le conseil a été saisi pour avis par madame Laurence Rossignol, alors Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Les membres du Conseil présents ont établi à l'unanimité un avis favorable, compte tenu de son utilité, sa clarté et son caractère non injonctif, **mais pointe la nécessité d'une évolution vers un cadre national d'orientation en termes de politiques de l'accueil, à l'instar de certains autres pays et l'intérêt de le porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs, et s'est interrogé sur son mode de diffusion et l'évolution de son statut.** Le Conseil réuni a aussi relevé des compléments nécessaires : une référence aux droits de l'enfant dans la formation des professionnels, un décloisonnement entre les types d'accueil ou encore le caractère indispensable d'un accès à un espace extérieur, une rédaction plus explicitement sur les besoins d'attachement affectif, les enjeux de la bienveillance, et la vigilance vis-à-vis des négligences autant que des violences à l'égard des enfants. Il a également rappelé que l'inclusion concerne aussi les enfants placés judiciairement, ou dont les parents sont en procédure judiciaire.

Dans la suite de cet avis portant sur l'évolution de la qualité de l'accueil, le Conseil de l'enfance a inscrit à son programme de travail adopté en Janvier 2018, l'étude d'un pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil collectif et individuel de l'accueil du jeune enfant en référence opérationnelle des 10 articles du texte cadre national. En janvier 2019, la Ministre des Solidarités et de la Santé A. Buzyn et la secrétaire d'état C. Delos ont saisi le Conseil, en vue d'un approfondissement de ces travaux relativement à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté dès la petite enfance.

## **7. Le rapport transversal « *Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille, de ses proches dépendants* »**

Réalisé par les trois Conseils, famille, enfance et âge ce rapport adopté en plénière le 12 décembre 2017, permet pour la première fois d'aborder cette thématique dans une approche globale pour tous les âges de la vie.

Les parents et les proches aidants actifs sont soumis à une double contrainte forte : trouver le temps et les moyens d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale. Le rapport analyse les dispositifs existants qui visent à les y aider (congés, aménagements du temps ou de l'organisation du travail) et les éventuelles indemnisations qui y sont attachées.

Le rapport émet notamment les recommandations suivantes :

- ✓ Généraliser l'indexation sur les salaires, plutôt que sur les prix, des indemnisations qui compensent, en partie, une baisse de revenu d'activité pour motifs familiaux;
- ✓ Elargir le congé parental à toute la période de responsabilité parentale (18 ans de l'enfant), avec une période supplémentaire de 6 mois, non rémunérée, accessible entre le 3e et le 18e anniversaire de l'enfant ;
- ✓ Elargir les possibilités d'obtention d'un temps partiel, ou d'un aménagement d'horaires ou de son lieu de travail par l'expérimentation d'un « droit de demande pour motifs familiaux », permettant à tout salarié parent ou aidant de le demander à son employeur, celui-ci devant motiver les raisons de son éventuel refus.

## **8. Commission permanente HCFEA/CNCPH pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance**

La loi du 28 décembre 2015 prévoit que le HCFEA organise avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) une Commission permanente sur la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées.

A la suite d'un groupe de travail préfigurateur mis en place en 2017 pour définir les contours de la Commission, celle-ci a été installée le 19 février 2018 par les ministres. Présidée par

M. Denis Piveteau et vice-présidée par Mme Alice Casagrande, la commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance est composée de 44 membres (dix représentants du HCFEA, dix représentants du CNCPH, 15 représentants des institutions et organismes et neuf personnalités qualifiées). La commission s'est réunie sept fois en 2018 et a travaillé à la rédaction d'une note d'orientation en trois parties visant à comprendre, réagir et prévenir les phénomènes de maltraitance à l'encontre des personnes vulnérables, ces différentes parties pouvant constituer les axes d'une politique de bientraitance. Cette note d'orientation a été présentée aux membres du HCFEA réunis en plénière des trois conseils et remis aux ministres (A. Buzyn et S. Cluzel) en janvier 2019.

## **9. La qualité affective, éducative et sociale des modes d'accueil de la petite enfance : mise en œuvre du texte cadre national. Conclusions attendues fin mars 2019- Saisine ministérielle**

*Le cadre national de l'accueil du jeune enfant*, publié en 2017 pose en 10 articles les principes et orientations pour la qualité des modes d'accueil. Il a vocation à être le point de référence communes pour les évolutions, l'organisation, les pratiques, et pas seulement pour les professionnels entourant les enfants. Le Conseil de l'Enfance du HCFEA, élabore les conditions d'une *mise en œuvre de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant* à partir des déclinaisons concrètes des 10 articles, et d'éléments transverses de pilotage politique d'une montée en qualité. Une saisine ministérielle, sollicite un approfondissement de ces travaux, en lien avec la formation des professionnels de la petite enfance, prévue dans la stratégie de lutte contre la pauvreté engagée par le gouvernement en juin 2018.

## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

[www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

